



Axe 5: Territoire et population

a. Enjeux

Les enjeux liés aux émissions de gaz à effet de serre sont, pour cet axe du PCCom, liés à des processus de nature différente. Le premier renvoie aux consommations énergétiques, principalement d'électricité, nécessaires pour satisfaire les besoins de rafraîchissement des bâtiments²⁵, qui tendent à augmenter sous l'effet des îlots de chaleur urbains. Le second enjeu, en matière de réduction, concerne les capacités de stockage mais aussi de relargage de carbone par les sols. Cette question concerne en particulier les activités agricoles. Dans ce domaine, la promotion de l'agriculture de conservation des sols doit cependant être vue, d'abord, comme un outil de renforcement de la qualité des sols et de leur richesse en biodiversité, le stockage de carbone ne pouvant constituer qu'un cobénéfice découlant de ces pratiques.

Les enjeux d'adaptation aux changements climatiques sont, en matière de gestion du territoire et de ses ressources, particulièrement étendus. Ils renvoient à différents niveaux de préoccupations.

La préservation de la santé, et plus globalement des activités humaines, face aux événements climatiques extrêmes est en règle générale le premier des enjeux identifiés en matière d'adaptation. Il s'agit en particulier d'intégrer dans l'aménagement du territoire et les constructions les principes de prévention des îlots de chaleur ou, réciproquement, de promotion des îlots de fraîcheur (en particulier végétalisation et ombrages, perméabilité des sols et accès à l'eau, choix de matériaux réfléchissant le

rayonnement solaire). Mais il s'agit aussi, pour l'ensemble des constructions (bâtiments, infrastructures), de prendre en compte les enjeux d'isolation vis-à-vis des fortes chaleurs, tout comme les critères de résistance face à des vents tempétueux, des pluies intenses pouvant générer crues et ruissellements, etc.

L'impact des changements climatiques sur les activités agricoles et forestières constitue un second enjeu important, découlant notamment des risques de sécheresses prolongées, mais aussi de l'arrivée probable de nouveaux ravageurs et de nouvelles maladies. Le défi est ici d'anticiper les changements nécessaires au niveau, entre autres, des modes et types de cultures et des systèmes d'irrigation. Il s'agit aussi de rechercher un équilibre entre, d'une part, les exigences de maintien voire d'augmentation de la productivité à court terme et, d'autre part, le développement de pratiques de conservation des sols favorables à la biodiversité et au stockage de carbone, garantissant le maintien de la productivité des sols sur le long terme.

Cette tension entre préservation à long terme et valorisation à court terme des ressources locales (découlant notamment des objectifs de relocalisation des filières alimentaires et de production de matériaux) est également au cœur d'une troisième catégorie d'enjeux, probablement les plus fondamentaux pour les capacités d'adaptation à long terme de nos sociétés : la préservation et le renforcement de la biodiversité et des ressources naturelles - notamment l'eau et les sols - qui sont d'ores et déjà fortement affectés par les changements climatiques, alors même qu'ils sont à la base de nos capacités d'adaptation face à ces derniers.

²⁵ Ces consommations, et les émissions de gaz à effet de serre qui en découlent, sont comptabilisées dans l'axe 1 du plan climat « Énergie et constructions ».

b. Objectifs cadres

L'objectif général est de repenser l'organisation et les modes de gestion du territoire – notamment de l'espace rural – en s'appuyant sur les actions structurelles qui conditionnent la préservation de la biodiversité et des ressources locales, pour faire évoluer nos modes de gestion des sols (ruraux et urbains) et rendre les tissus urbains plus résilients face aux aléas climatiques.

Bien qu'il n'existe pas, au niveau cantonal, une planification unique couvrant ces différents enjeux, plusieurs stratégies existantes ou en préparation portent des objectifs allant dans ce sens. Il s'agit par exemple de la stratégie et du plan d'actions biodiversité²⁶, des orientations «eau en ville»²⁷, de la vision «agriculture 2030»²⁸, de la stratégie cantonale d'arborisation ou encore du plan directeur forestier²⁹.

Au-delà des mesures de planification³⁰, la Commune se donne également pour objectif d'intégrer l'ensemble de ces préoccupations dans les projets qu'elle réalise, au niveau des espaces publics comme des constructions.

c. Priorités d'action

Les fortes chaleurs constituent aujourd'hui la manifestation la plus tangible des changements climatiques, face à laquelle il est urgent de repenser l'aménagement et le fonctionnement du territoire, mais aussi de consolider les dispositifs d'accompagnement des personnes les plus vulnérables. Les mesures de préservation et de valorisation de la biodiversité, de l'eau et des sols constituent dans cette perspective un soutien précieux pour renforcer de manière globale la résilience des tissus urbains, mais aussi pour soutenir l'adaptation d'activités agricoles et sylvicoles sur lesquelles les changements climatiques font peser d'importantes pressions.

MESURES

- 5.1 Réduire les îlots de chaleur et encourager les îlots de fraîcheur, préserver la santé en période de canicule
- 5.2 Préserver et renforcer l'infrastructure écologique, promouvoir la biodiversité
- 5.3 Préserver et valoriser les ressources naturelles de manière durable
- 5.4 Accompagner l'adaptation des pratiques agricoles et des modes de gestion des forêts



26 Etat de Genève, 2018 - Stratégie biodiversité Genève 2030, Etat de Genève, 2020. Plan biodiversité 2020-2023.

27 Voir l'ensemble des ressources mises à disposition sur ce sujet par le Canton : <https://www.ge.ch/eau-ville-changement-pratiques-applications>

28 AgriGenève, 2020. L'agriculture genevoise en 2030.

29 Ces deux documents sont actuellement en cours d'élaboration ou de mise à jour par l'Etat.

30 Pour une synthèse des mesures à incidence territoriale, voir notamment le guide publié par l'Etat de Genève : Etat de Genève, 2020. Planification territoriale communale et climat.